

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DEMANDE D'EXONERATION TEMPORAIRE D'IMPOT SYNTHETIQUE

NOM ET PRENOM OU RAISON SOCIALE :.....
NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE :
DATE D'IMMATRICULATION :.....
DIRECTION DE RATTACHEMENT :.....
CENTRE DES IMPOTS :.....
ACTIVITE PRINCIPALE :.....
ACTIVITES SECONDAIRES :.....
N° DE TELEPHONE :.....
EMPLACEMENT :.....

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR.....

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'exonération temporaire de l'impôt synthétique pour les exercices..... etconformément à l'article 197 du Livre Premier du Code Générale des Impôts qui prévoit : « **Est passible de l'impôt synthétique, toute personne physique qui exerce une activité entrant dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices et qui réalise un chiffre d'affaires annuel, toutes taxes comprises, inférieur à 50 millions de francs CFA.**

Les entreprises nouvelles immatriculées sous le régime de l'Impôt Synthétique sont exonérées pendant les deux (2) premiers exercices.

Pour bénéficier de l'exonération, les entreprises nouvellement créées doivent déposer dans les trente (30) jours qui suivent l'immatriculation, auprès du service de rattachement de leur dossier, une demande sur un imprimé fourni par l'administration fiscale ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée

Fait à....., le.....

Le requérant